



Date de début de validité d'un contrat

Par Adri1

Bonjour ,

Suite a un litige avec ma municipalité, nous avons eu recours à un médiateur et avons trouvé un accord .

Le protocole validé par les deux parties (la mairie et moi même) stipule que j'ai " un délai de six mois à compter de la signature de l'accord pour déposer un dossier" .

Mais six mois à partir de quand ?

J'ai signé le 22 fevrier (donc le délai limite est le 22 août)

La mairie a signé le 19 mars (donc le délai limite est le 19 septembre)

Je précise que rien n'a empêché la mairie de signer avant , j'ai transmis le dossier signe de la part dès le 22/02.

Si vous avez un texte de loi qui correspond à ma question je suis preneur